

Strasbourg, le 7 décembre 2017
[tpvs18f_2017.docx]

T-PVS (2017) 18

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

37^e réunion
Strasbourg, 5-8 décembre 2017

**MANDAT DU GROUPE RESTREINT D'EXPERTS DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET
DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

*Document
préparé par la
Direction de la Citoyenneté démocratique et de la Participation*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

**MANDAT DU GROUPE RESTREINT D'EXPERTS
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

La mission du Groupe restreint d'experts est de rationaliser les actions des Parties en matière de sauvegarde de la diversité biologique face au changement climatique en facilitant la réalisation pratique du Programme de travail de la Convention de Berne. A cette fin, le Groupe restreint est chargé de :

- a. réexaminer les normes actuelles (recommandations et orientations) de la Convention;
- b. réexaminer les outils actuels de rapports et de suivi de la Convention, servant à évaluer les progrès accomplis par les Parties, ainsi que les moyens de simplification et rationalisation des activités de reportage;
- c. évaluer la faisabilité d'une mise en œuvre des trois grandes priorités du programme de travail et planifier les modalités et le calendrier correspondants;
- d. proposer de nouveaux outils et procédures susceptibles de soutenir l'action des Parties et de faciliter les échanges de bonnes pratiques et les initiatives, y compris des orientations sur la collecte et l'analyse d'informations et de données; et
- e. proposer d'éventuels partenariats qui pourraient être organisés pour la réalisation du Programme de travail et orienter leur mise en œuvre.

La première réunion du Groupe restreint d'experts servira donc de plateforme de réflexion et de programmation des prochaines étapes des travaux de la Convention dans ce domaine.